



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mise à disposition

Question écrite n° 57142

Texte de la question

M. Dominique Tian demande à Mme la ministre de la santé et des sports de bien vouloir lui exposer l'état d'avancement de la mise en oeuvre de l'article 49 modifié de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, tel qu'issu du IX de l'article 62 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, qui prévoit la possibilité d'une mise à disposition des personnels hospitaliers publics auprès de prestataires privés, dans le cadre d'opérations d'externalisations de fonctions non médicales (restauration, blanchisserie, accueil) de l'hôpital public.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57142

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7786

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)